



**Bio Chêne Vert site Aa Bio Vét. LABORATOIRE
D'ANALYSES VETERINAIRES et D'ENVIRONNEMENT**

Centre d'Activités du Haut Pont 62500 SAINT OMER Tél : 03 21 93 44 63

Sur la route St Omer-Watten, à gauche après le café « Le Petit St Pierre »
SARL au capital de 68976 € SIREN n° 334 516 457

DEMANDE D'ANALYSE D'EAU

PROPRIETAIRE / ELEVEUR Nom et adresse complète, n° de cheptel		VETERINAIRE
email : <i>(évitte les frais d'impression et d'envoi si engagement de paiement rapide ou autorisation de prélèvement)</i>		
Réservé au Laboratoire N° de dossier	A FACTURER à Entourez : Eleveur Organisme Vétérinaire Autre	ORGANISME

ANALYSE D'EAU

Réfrigérer le prélèvement jusqu'à l'arrivée au laboratoire

Eau de consommation animale

ESPECE

PROVENANCE : réseau puits forage mare

PRELEVE LE

LIEU DU PRELEVEMENT

Température lors du prélèvement

ANALYSES SOUHAITEES

Chimie

pH

Nitrites

Nitrates

Dureté totale

Bactériologie :

- Réduite (500 ml nécessaires) =
E coli (volailles)* ou Coliformes « fécaux » + Entérocoques (« Streptocoques fécaux »)
- Sommaire (500 ml nécessaires) =
E coli (volailles)* ou Coliformes « fécaux » + Entérocoques + Flore mésophile

SIGNATURE obligatoire

La signature du présent document suppose connus et acceptés les tarifs et conditions dans lesquels les analyses sont réalisées par Bio Chêne Vert site AaBioVét

PARAMETRES A AJOUTER (bactériologie) :

- Flore mésophile à 22 °C: ajouter 5 ml
- Flore mésophile à 37 °C: ajouter 5 ml
- Coliformes totaux : ajouter 200 ml
- Escherichia coli: ajouter 200 ml
- Clostridium sulfito réducteurs: ajouter 20 ml
- Staphylocoques coag +: ajouter 200 ml
- Pseudomonas aeruginosa: ajouter 200 ml
- Salmonelles : ajouter **5 litres**

PARAMETRES A AJOUTER (chimie) : Eau sans thiosulfate obligatoire

Analyses sous-traitées

- Fer : ajouter 150 ml
- Manganèse : ajouter 150 ml
- Autres : ajouter 150 ml par paramètre

DS071 – demande d'analyse d'eau – r06
–selon PG13 – 03/09/2024 – pl/1

**RESERVE AU
LABORATOIRE**

Remarques

Chimie le

Bactério le

* L'Arrêté du 27 février 2023 « relatif à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation et dans les troupeaux de reproducteurs de l'espèce Gallus gallus ou Meleagris gallopavo » impose la recherche d'E coli plutôt que les recherches de Coliformes